Fédération Sportive & Gymnique du Travail



COMMISSION REGIONALE D'ALSACE DE CYCLISME



Publication de course

Titre de l'épreuve : 7ème Cyclo-Cross du VP HEIMSBRUNN

Manche du Trophée interrégional DNA de Cyclo-cross 2021

Lieu: Salle des Fêtes de Heimsbrunn, rue de Hochstatt à Heimsbrunn (68990)

Date de l'épreuve : SAMEDI 23 OCTOBRE 2021

Club organisateur : VELO PASSION HEIMSBRUNN - VPH

Coureurs admis : Licenciés FSGT et non-licenciés (voir le règlement plus bas)

Engagements : à faire parvenir au plus tard le 21 octobre 2021 à :

Alain RIBSTEIN

11 Rue Jean-Jacques Henner

68990 HEIMSBRUNN ribstein-alain@orange.fr

Tarifs: Tarif unique jeunes et adultes licenciés FSGT de 5 € et non-licenciés FSGT 10€

Il ne sera accepté aucune inscription ni paiement sur place.

Le PASS SANITAIRE est OBLIGATOIRE A PARTIR DE 12 ANS (à présenter à l'entrée du

village départ/arrivée pour les coureurs et les visiteurs).

Les engagements ne seront effectifs que si le règlement par chèque ou espèces est joint à l'inscription (pas d'engagements par mail ou téléphone). Un seul représentant par club viendra retirer les dossards aux inscriptions.

Sur place à partir de 11H00 à la Salle des Fêtes de Heimsbrunn : uniquement retrait des dossards.

Lieu des départs : Salle des Fêtes de Heimsbrunn

Horaires	Catégories	Circuit	Temps
12H00	Poussins garçons et filles - 6/7 ans	2 (1)	7 mn
12H15	Pupilles garçons et filles - 8/9 ans	3 (1)	10 min
12H45	Benjamins garçons et filles - 10/11 ans	5 (1)	15 min
13H15	Minimes garçons et filles - 12/13 ans	3 (2)	20 min
14H15	Cadets, cadettes et féminines, SV4, anciens	? (2)	30 min
15H15	Juniors, séniors, vétérans	? (2)	45 min

Récompenses des catégories jeunes (poussin, pupille, benjamin et minime) : 13H45

Important

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives, à l'exception des seuls licenciés FFC de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Les non licenciés majeurs devront présenter un certificat médical de moins de 1 an.

Les non licenciés mineurs devront présenter le « Questionnaire santé » dûment complété.

Ce formulaire est téléchargeable sur le site de la FSGT dans Informations/Documents utiles, Formulaires

⁽¹⁾ Petit circuit de 0,74 km

⁽²⁾ Circuit de 2,7 km

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19 , vous retrouverez, ci-dessous, les mesures de préventions à appliquer pour assurer la sécurité de toutes et tous.

Ce dispositif sera envoyé, 2 jours avant la course, à tous les clubs ayant des coureurs inscrits.

LE PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE A PARTIR DE 12 ANS.

Pour produire un Pass Sanitaire valide, chacun doit pouvoir présenter l'une des trois preuves suivantes (format papier ou numérique) :

- Une vaccination complète et du délai nécessaire (7 jours) post injection finale ;
- Un test négatif de moins de 72 h : test RT-PCR, antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé ;
- Un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la Covid-19 délivré sur présentation d'un document mentionnant un résultat positif à un examen de dépistage RT-PCR réalisé depuis plus de 11 jours et de moins de 6 mois.

Sont exonérés de l'obligation de présentation du Pass Sanitaire :

- les jeunes de moins de 12 ans
- les majeurs justifiant d'une contre-indication médicale à la vaccination.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE SUR L'AIR DE DEPART ET ARRIVEE SAUF PENDANT L'EPREUVE SPORTIVE

Une entrée et une sortie pour éviter les croisements

Zone d'appel et ligne de départ :

Dans la zone d'appel tous les concurrents, dirigeants doivent porter un masque. Après chaque appel, un concurrent, une fois arrivé sur la ligne de départ, garde son masque et attend l'ordre du commissaire pour l'enlever juste avant que le départ soit donné. Dans cette zone le port du masque est obligatoire pour les commissaires, dirigeants, et public.

Petite restauration:

Selon protocole HCR

Rappel des gestes barrières applicables par toutes et tous :

- Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro alcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir à usage unique.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.
- Eviter de se toucher le visage.
- Respecter une distanciation sociale avec les autres de 1m.
- Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades.
- Porter un masque dès lors qu'il y a regroupement de personnes et à proximité de la buvette.

Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition.

Un registre de présence sera tenu.

Le rappel des gestes barrière sera affiché à proximité de la zone de départ, seule zone de concentration de personnes.

Ce protocole pourra être modifié selon les directives gouvernementales et préfectorales sans préavis.